

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALA

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-634096

119156

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)  
Matricule : 109114

Société : RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HAFSI Hakima

Date de naissance :

24/02/1976

Adresse :

Bd Meknès N° 111 route Benakbia

Tél. :

0662688678

Total des frais engagés :

4590 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

/ /

Nom et prénom du malade :

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 10/06/2011



## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
.....	.....	.....	.....	INP : <input type="text"/>
.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	
.....	.....	.....	.....	

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DERTECHID Halima MAHMOUDI - PHARMACIENNE 93 Bd Mohamed V DERTECHID 05 22 32 45 58	21/06/22	46,90

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
.....						.....
.....						.....
.....						.....
.....						.....
.....						.....

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

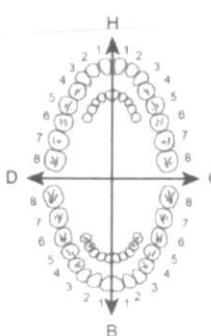
**Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	B



[Création, remont, adjonction]

fonctionnel. Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Beschl. Nr. 22106122

## Facture N°

22

**PHARMACIE DE BERRECHID**  
Hauts MAMMACHI PHARMACIENNE  
93 Bd Mohamed V Berrechid  
Tél : 05 22 92 18 50

Quantité	Désignation	P. Unit.	P. Total																				
51	Neuf 1.12 x 12	30.12	30.12																				
4	Dafir-ly x 12	15.80	15.80																				
			<u>45.92</u>																				
<p>cette présente facture est barrée le au 1er juillet de quatre à cinq mois 90 days</p>																							
<p style="text-align: right;">15,80</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: 0;"> <tr> <td>PPV</td><td>15</td><td>DH</td><td>8</td><td>0</td></tr> <tr> <td>PER</td><td>02</td><td>/</td><td>24</td><td></td></tr> <tr> <td>LOT</td><td>K</td><td>29</td><td>7</td><td></td></tr> <tr> <td>S2</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>				PPV	15	DH	8	0	PER	02	/	24		LOT	K	29	7		S2				
PPV	15	DH	8	0																			
PER	02	/	24																				
LOT	K	29	7																				
S2																							
<p style="text-align: right;">15,80</p> <p style="text-align: right;">45.92</p>																							
<p style="text-align: right;">PHARMACEUTIQUE Habiba MAHMOUDI PHARMA TÉLÉ 93 Bd Mohamed V BENTOURKID Tél : 05 22 32 40 58</p>																							

# xénid 100mg

diclofénac

LOT : 1306  
PER : 09/22  
PPV : 30, 10001

10 suppositoires

xénid 100mg   
10 suppositoires



6 118000 140559

Laboratoires Biogalénique